

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Jean-Philippe MOULY, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS, Ernest DURAND, Brigitte BILLOUX.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Choix du Maître D'œuvre & Plan de Financement & demande de subvention : Mises aux normes Vestiaire Salle des Sports

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est urgent de mettre aux normes les vestiaires de la salle des sports et rend compte de la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre.

L'agence Maison Terre d'OC dont le siège social se situe 160-162 Avenue Charles De Gaulle 81 100 Castres présente la meilleure offre détaillée comme suit :

- Montant de la maîtrise d'œuvre déléguée pour un projet de 111 378€ HT soit 132 276€ TTC

M. le Maire présente l'avant-projet et détaille le plan de financement. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn :

Dépenses HT		Recettes	
<u>Estimation des travaux</u>			
Prix Hors A D O	110 000 €	Etat	50 120 €
Assurance Dommages Ouvrage	1 378 €	Région Occitanie	20 000 €
		Département	22 276 €
		Commune	18 982 €
TOTAL HT	111 378 €	TOTAL HT	111 378 €
TOTAL TTC	132 276 €	TOTAL TTC	132 276 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet et son plan de financement comme détaillé ci-dessus,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2025,
- Autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et lui
- Donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Laurent VANDENDRIESSCHE



Le Secrétaire de Séance :
Michel BELAVAL